

CERTIFICAT

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Boischatel, certifie par le présent document que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2024-1199 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1166 décrétant une dépense de 9 250 000 \$ et un emprunt de 4 911 250 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal et ses aménagements* était de six mille deux cent vingt-six (6226);
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de six cent trente-cinq (635);
3. Le nombre de demandes faites étant de zéro (0);
4. Le Règlement numéro 2024-1199 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1166 décrétant une dépense de 9 250 000 \$ et un emprunt de 4 911 250 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal et ses aménagements* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 12^e jour du mois de décembre 2024.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint